



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

98.1/DF

## Déclaration d'intention de la CDS concernant eHealth

approuvée par le comité directeur de la CDS le 25.01.2007

### Qu'entend la CDS par „eHealth“?

Nous comprenons sous le terme eHealth **l'intégration** des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la santé. eHealth n'est pas une technologie en elle-même, mais au contraire, un **concept d'application** pour la mise en place des TIC dans le système de santé.

Les **instruments** suivants appartiennent, par exemple, au concept eHealth

- L'Internet
- Le dossier électronique du patient
- La carte de santé électronique

Appartiennent aux **domaines d'application** d'eHealth :

- Les informations de santé en ligne
- La télémédecine
- La protection des données
- La sécurité des données

Par ces moyens, eHealth sert aussi bien à la **communication** (par exemple échange de données et échange d'informations entre tous les participants d'un groupe de dialogue) qu'à **l'organisation** (gestions médicale et économique, le soutien de processus, les réseaux de soins intégrés, etc.) dans le domaine de la santé.

D'un point de vue **médical**, la mise en place de moyens TIC contribue aussi bien à l'élargissement du domaine des applications médicales qu'à l'amélioration de la qualité des services. D'un point de vue **économique**, eHealth forme la base pour l'amélioration de l'efficacité et le soutien des processus administratifs et de soins dans le domaine de la santé.

D'un point de vue **stratégique**, eHealth est un puissant outil de « patient empowerment » et ouvre de nouveaux chemins pour le « change management » du domaine de la santé en cela qu'ils représentent la mise en place des moyens TIC dans le but de développement des organisations.

Les termes de télémédecine et de eHealth sont souvent utilisés comme synonymes. Mais la télémédecine est davantage à considérer comme un sous-ensemble d'eHealth. L'attention spéciale de la télémédecine se situe dans l'interaction entre patient et médecin (téléconsultation) respectivement entre médecins (téléconseil) en lien avec le diagnostic médical ou le traitement, alors que les participants ne se trouvent pas, les uns et les autres, en contact physique direct. Le franchissement de la distance est réalisé grâce aux technologies de l'information et de la communication modernes.



## **La CDS défend les principes suivants dans le domaine eHealth :**

1. Les cantons sont convaincus que les outils eHealth, bien introduits, conduisent à des améliorations claires de la qualité et de l'efficacité dans le service médical. La mise en place d'eHealth est d'une grande importance pour l'avenir de la prise en charge sanitaire, la sécurité des patients et patientes et la promotion de la santé.
2. eHealth est important du point de vue des cantons et requiert un pilotage commun par la Confédération et les Cantons.
3. La création de standards techniques communs avec le concours de tous les groupes concernés est essentielle pour empêcher l'accumulation d'investissements erronés.
4. Les cantons reconnaissent que l'introduction d'eHealth est lié à un grand changement culturel dans le domaine de la santé. Il faut tenir compte de cet état de choses lors du développement des concepts correspondants.
5. La stratégie nationale eHealth qui a été élaborée en commun par la Confédération et la CDS, forme une première étape importante pour une démarche commune. La mise en œuvre de la stratégie nationale est effectuée par l'élaboration de projets concrets dans les cantons. Ces solutions doivent être coordonnées entre les cantons. Pour cela, la CDS veut mettre en place, en commun avec la Confédération, une instance de coordination eHealth.
6. Les départements de la santé ne voient, dans l'introduction de la carte d'assuré de la Confédération, qu'une première étape dans la direction d'une stratégie eHealth. L'objectif est l'introduction d'une carte de santé nationale. Par conséquent, les caractéristiques techniques d'une carte d'assurance doivent être suffisantes pour satisfaire aux exigences des essais pilote des Cantons. Avant la conduite des expériences pilotes concernant la carte de santé, il faut un concept clair et coordonné et avec la participation de l'industrie privée. Ce concept sert de base pour le travail de lobbying urgent et nécessaire au niveau politique.
7. Les outils eHealth doivent aussi être perfectionnés dans les domaines médicaux de l'enseignement et de la recherche. De cette façon, l'image de la recherche en Suisse est, en plus, renforcée.
8. La stratégie eHealth développée par la Confédération et la CDS ne comprend pas explicitement la télémédecine. La CDS reconnaît l'importance de ce sujet et s'en occupera également (éventuellement dans le cadre d'un projet d'accompagnement).
9. Les bases juridiques doivent être élaborées dans le cadre des concepts correspondants et harmonisés autant que possible entre les cantons. Il faut tenir compte des dispositions de protection des données.